



JE SOUHAITE M'ÉQUIPER D'UN DISPOSITIF DE TELEALARME... MAIS COMMENT FAIRE ?

DEUX OPTIONS :

Option 1

Je décide de m'orienter vers un dispositif de TELEALARME privé ou associatif:

- **ALERTE France** : www.alerte-france.com
contact@alerte-france.com / 04.37.24.28.18
- **BLUELINEA** : www.bluelinea.com
poledomicile@bluelinea.com / 0800 94 11 10
- **ALLOVIE** : www.allovie.com
contact@allovie.com / 04.26.78.25.24
- **AUTONOMIS** : www.autonomis-services.fr
autonomis.france@gmail.com / 06.74.99.49.38
- **TELEASSISTANCE AVEC FICHE MEDICALE RHONE-ALPES** :
www.tamar.fr / sarl.tamar@wanadoo.fr / 09.61.39.60.64
- **PHARMACIE DE LOIRE-SUR-RHONE propose PHARMA** :
04.78.73.20.73
(prospectus disponibles au comptoir de la pharmacie)

Cette liste n'est pas exhaustive.

Il vous appartient de choisir librement le prestataire avec lequel vous souhaitez souscrire un contrat de TELEALARME.

Option 2

Je décide de m'orienter vers un dispositif de TELEALARME EN PARTENARIAT AVEC LE CCAS

(Convention de mise à disposition d'appareils de TELEALARME avec VIENNE CONDRIEU AGGLO)

1-Je contacte le CCAS de la mairie pour formuler ma demande

Mme IMBERT 04.72.49.21.25

2-Accompagné(e) d'une élue du CCAS,

Mme CIZERON ou Mme RESSICAUD RAMUZ,
Je remplis mon dossier lors d'un RDV en mairie.

3-Le CCAS contacte le service TELEALARME
de VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION pour fixer un
RDV de pose de l'appareil.

4-Pose du matériel de TELEASSISTANCE
par le technicien, en présence d'une élue du CCAS.

Une fois l'installation terminée, le CCAS enverra
à VIENNE CONDRIEU AGGLO,

« LA FICHE INSTALLATION » authentifiant la pose correcte.

5-Signature du contrat de location :

- * Si vous bénéficiez déjà d'une prise en charge APA, vous devrez vous rapprocher du département,
- * Si vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge APA, vous devrez vous rapprocher de la Maison du Rhône de Condrieu au 04.78.02.36.90 pour monter une demande afin de voir si vous êtes éligible à un dispositif d'aide.